

Position des secteurs des universités de la CNE et de la CSC/Services publics en réaction à la note de juillet 2011 du ministre Marcourt sur le paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles

Observations générales

Les secteurs des Universités de la CNE et de la CSC/SP rappellent qu'ils considèrent que la Belgique francophone n'est pas assez grande pour se permettre de garder un morcellement (selon une logique de réseaux ou de pôles géographiques) de son enseignement supérieur qui exacerbe la concurrence entre les entités.

Les secteurs des Universités de la CNE et de la CSC/SP constatent que le projet de réforme institutionnelle n'aborde pas des points importants, notamment :

- le problème des enveloppes fermées induisant une concurrence vive entre les pôles d'enseignement ;
- le nouveau paysage ne favorise pas suffisamment l'intégration de la recherche scientifique au niveau des hautes écoles et des universités. De plus, l'articulation du FNRS à l'ARES n'est pas suffisamment précisée ;
- les secteurs des Universités de la CNE et de la CSC/SP soutiennent la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, mais ce projet ne le garantit pas clairement ;
- tendre à augmenter l'offre de l'enseignement supérieur et le nombre d'étudiants en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) à budget constant est utopique. Reporter à plus tard la nécessaire augmentation des moyens financiers accompagnant cette nouvelle politique de l'enseignement supérieur fragilise la crédibilité du projet ;
- le projet ne mentionne pas les collaborations déjà existantes, régionales, nationales et internationales, mises en place par les universités. Il ne faut pas qu'il les mette en péril.

Politique du personnel

En ce qui concerne le personnel, les secteurs des Universités de la CNE et de la CSC/SP soulignent que :

- les structures envisagées ne prévoient rien pour l'instant en termes de modalités de la concertation sociale dans l'ARES et au sein des pôles ;
- la réforme envisagée ne peut en aucun cas porter atteinte aux statuts du personnel en place ;
- les secteurs des Universités de la CNE et de la CSC/SP souhaitent l'établissement de statuts identiques par décret pour chacune des catégories du personnel des universités de la FWB. Ils estiment que l'idéal pour les statuts du personnel des universités serait une seule entité au niveau de la FWB ;
- à plus court terme, il faudrait faciliter la mobilité des personnels entre les différents établissements, tout en garantissant la portabilité des droits ;
- il faut encadrer le concept d'autonomie lorsqu'il s'agit des politiques de personnel. L'autonomie de gestion ne peut signifier l'octroi d'un pouvoir discrétionnaire dans ce domaine ;
- il ne faut pas que les nouvelles structures impliquent une augmentation de la charge de travail pour les personnels et un éloignement des centres de décision par rapport aux réalités de terrain.